

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

LES CYCLOMOTORISTES ET LES MOTARDS DANS LES ACCIDENTS CORPORELS DE LA ROUTE



Table des matières

CRITERE DE L'ETUDE	1
ANALYSE	1
1BILAN ACCIDENTALITE	1
2INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX	2
2.1 Répartition communale des accidents corporels et de leurs conséquences humaines	2
2.2 Répartition temporelle des accidents corporels en nombre	3
2.2.1 Selon le jour	3
2.2.2 Selon le mois	3
2.3 Répartition des accidents selon la luminosité en nombre	4
2.4 Répartition des accidents selon le réseau routier en nombre	4
2.5 Répartition des accidents en/hors intersection en nombre	4
2.6 Répartition des accidents en/hors agglomération en nombre.....	4
2.7 Type de conflits	4
3PROFIL DU CONDUCTEUR D'UN DEUX-ROUES MOTORISEES.....	5
3.1 Répartition des conducteurs selon le sexe	5
3.2 La situation du permis de conduire des conducteurs.	5
3.3 Répartition des conducteurs d'un deux-roues motorisés.....	5
3.4 Le facteur alcool	6
3.5 La gravité des blessures des usagers d'un deux-roues motorisés	6
4SYNTHESE	7

Lexique

ACCR : Accident corporel de la circulation routière

AMCR: Accident mortel de la circulation routière

VC : Voie communale

VE : Voie express

RP : Route provinciale

RT : Route territoriale

FICHE**THEMATIQUE**

« LES DEUX-ROUES
MOTORISES DANS LES
ACCIDENTS »

DATE DE PARUTION :

OCTOBRE 2020

DEFINITIONS :**Accident corporel :**

Accident survenu sur une voie ouverte à la circulation publique, impliquant au moins un véhicule, ayant eu pour conséquence humaine au moins une victime et ayant fait l'objet d'un procès-verbal des forces de l'ordre.

Tué

Victime décédée sur le coup ou dans les 30 jours qui suivent l'accident.

Blessé

Victime admise dans un hôpital plus de 24heures (BH) ou ayant fait l'objet de soins médicaux, non hospitalisée ou admise comme patiente à l'hôpital moins de 24 heures (BNH).

**OBSERVATOIRE DE
LA SECURITE
ROUTIERE**

REDACTEURS :
D.DOPPLER/ N.VIGER

SERVICE DE LA SECURITE
ET DE LA CIRCULATION
ROUTIERES

**CRITERE DE L'ETUDE**

L'étude porte sur les accidents corporels de la circulation routière survenus en Nouvelle-Calédonie pendant la période 2015-2019 impliquant au moins un deux-roues motorisés.

ANALYSE**1 Bilan accidentalité**

Bilan accidentalité	Accidents corporels	Dont mortels	Tués	Blessés
Situation globale	1618	218	260	2320
Accidents impliquant au moins un deux-roues motorisés	321	21	24	341

Durant la période d'étude, 321 accidents corporels dont 21 mortels impliquant au moins un deux-roues motorisés ont eu lieu ; cela représente:

- 19,8 % des accidents corporels et 9,6% des accidents mortels.

Ces 321 accidents ont induit 365 victimes : 24 tués et 341 blessés, cela représente:

- 9,2 % des tués, 14,7% des blessés.

Sur ces 365 victimes, 317 sont des usagers d'un 2 roues motorisé soit 86,8%.

En matière de responsabilité présumé, le conducteur du 2 roues motorisé est responsable dans 39,2% des accidents.

2 Indicateurs environnementaux

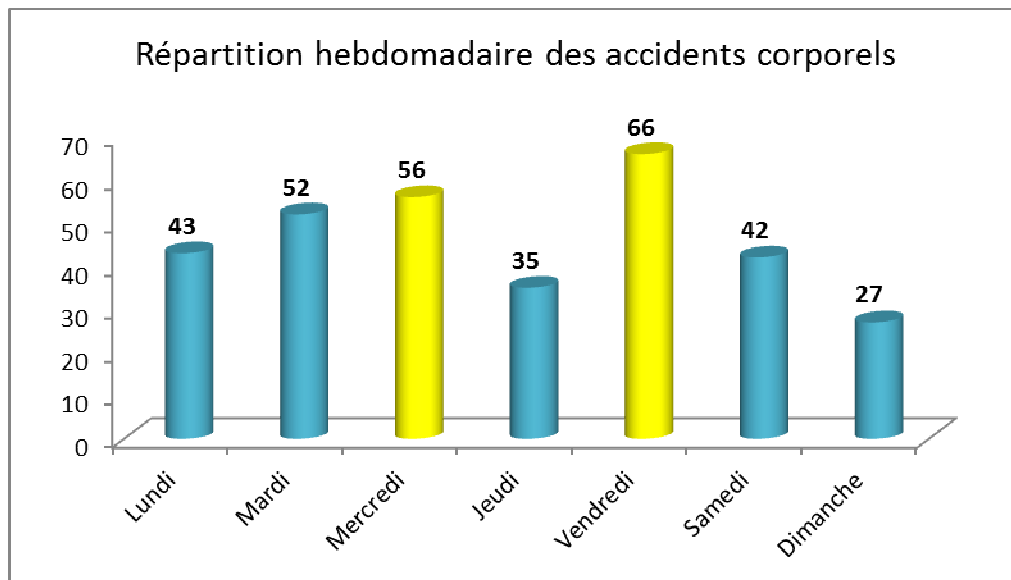
2.1 Répartition communale des accidents corporels et de leurs conséquences humaines

Répartition par commune	Accidents corporels	dont mortels	Tués	Blessés
Bouloupari	5	3	4	2
Bourail	3			4
Dumbéa	11	4	4	7
Ile des Pins	2	1	1	2
Kouaoua	1			1
Lifou	2			2
Moindou	1			1
Mont-Dore	14	1	2	16
Nouméa	269	9	9	293
Ouvéa	2			2
Païta	8	3	4	8
Poindimié	1			1
Thio	1			1
Touho	1			1

- 84% des accidents corporels ont eu lieu à Nouméa.
- 94% des accidents corporels et 81% des accidents mortels ont eu lieu dans le Grand-Nouméa (Dumbéa, Mont-Dore, Nouméa et Païta).

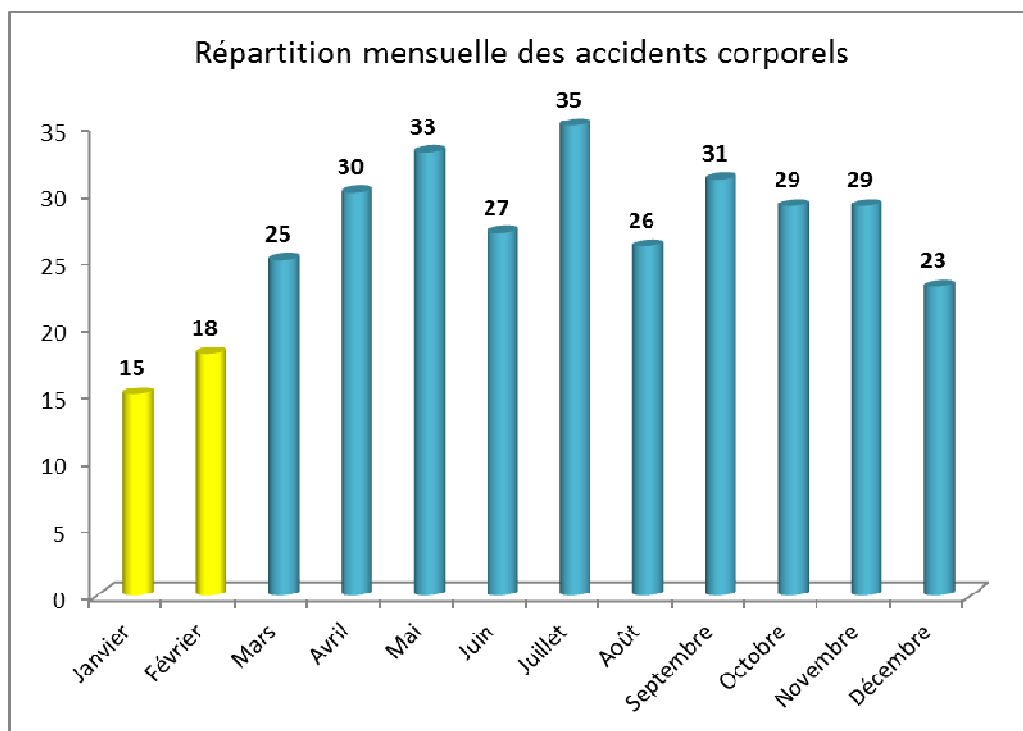
2.2 Répartition temporelle des accidents corporels en nombre

2.2.1 Selon le jour



- 38% des accidents corporels ont eu lieu un mercredi ou un vendredi.

2.2.2 Selon le mois



- Les mois les moins touchés par les accidents corporels en deux-roues motorisés sont les mois de janvier et février.

2.3 Répartition des accidents selon la luminosité en nombre

Répartition par luminosité	Plein jour	Aube ou crépuscule	Nuit
Accidents corporels	209	19	93

- Près des 2/3 des accidents corporels ont eu lieu en plein jour (65,1%).

2.4 Répartition des accidents selon le réseau routier en nombre

Répartition par type de réseau	Accidents corporels
Route territoriale	19
Route provinciale	32
Dont voie express	16
Voie Communale	268
Autres	2
Total	321

- Plus de 8 accidents sur 10 ont eu lieu sur une voie communale (83,5%).

2.5 Répartition des accidents en/hors intersection en nombre

Répartition selon l'intersection	En intersection	Hors intersection	Autre ou non renseigné
Accidents corporels	196	123	2

- 61% des accidents corporels ont eu lieu en intersection.

2.6 Répartition des accidents en/hors agglomération en nombre

Répartition selon l'agglomération	En agglomération	Hors agglomération
Accidents corporels	275	46

- 85,7% des accidents corporels ont eu lieu en agglomération.

2.7 Type de conflits

Plus de la moitié des collisions se sont produites « par le côté » (55,1%).

3 Profil du conducteur d'un deux-roues motorisé

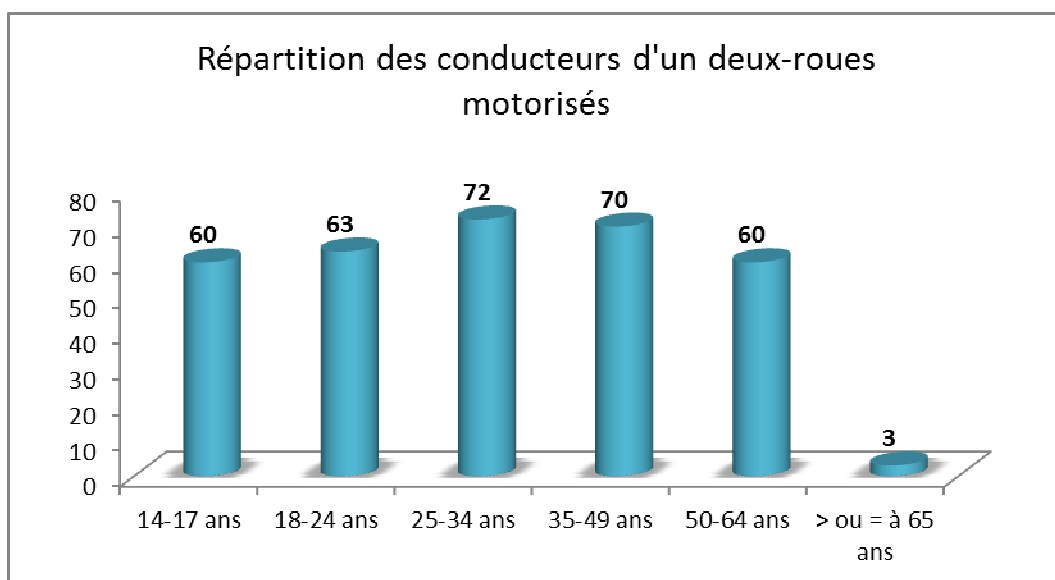
3.1 Répartition des conducteurs selon le sexe

Dans 8 cas sur 10, c'est un homme (80,8%).

3.2 La situation du permis de conduire des conducteurs.

9 conducteurs sur 10 étaient titulaires du permis de conduire au moment de l'accident (92,2%).

3.3 Répartition des conducteurs selon l'âge



La répartition des conducteurs selon leur âge est quasi uniforme entre les classes d'âge allant de 14 à 64 ans.

3.4 Le facteur alcool

Près de 9 conducteurs sur 10 n'étaient pas alcoolisés au moment de l'accident (89,7%).

3.5 Le port du casque pour les conducteurs d'un deux-roues motorisé

Près de 9 conducteurs sur 10 étaient porteurs du casque (87,5%).

3.6 La gravité des blessures des usagers d'un deux-roues motorisé

2015-2019	Tués	Blessés hospitalisés	Blessés non hospitalisés
Cyclomoteur	2	44	94
Motocyclette légère	9	28	43
Motocyclette lourde	12	48	60

- Plus des 2/3 des victimes d'un accident en cyclomoteur sont blessés non hospitalisés (67,1%).
- La moitié des victimes d'un accident en motocyclette lourde sont soit blessés hospitalisés soit tués.

4 Synthèse

Le conducteur d'un deux-roues motorisés
en Nouvelle-Calédonie :

est un homme
porteur du casque
titulaire du permis de conduire
non alcoolisé
de tout âge

Il est responsable présumé de l'accident
dans 4 cas sur 10

STATISTIQUE DE L'OBSERVATOIRE DE SECURITE ROUTIERE
SOURCE INITIALE DES DONNEES : FICHIER BAAC – VERSION DU 16/09/2020
Ces chiffres peuvent évoluer en fonction des mises à jour des bases de données formant le fichier
Nouvelle-Calédonie des accidents de la route

**Observatoire de sécurité routière
Nouvelle-Calédonie**

DITTT

Site web : <https://dittt.gouv.nc/securite-routiere>

CONTACT : securite-routiere.dittt@gouv.nc